

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 87 (1990)
Heft: 6

Rubrik: Conseils aux débutants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

Juin 1990



En mai, je vous donnais quelques considérations sur l'essaimage et sa prévention, ainsi que sur la récolte de miel de colza.

Ce mois-ci je vous donnerai entre autres quelques conseils habituels sur l'apiculture pastorale, car c'est vers la fin de juin que les apiculteurs habitués à cette pratique rejoindront avec leur cheptel les hauts pâturages. En plaine, la première récolte se termine, le miel est prélevé et les ruches seront, si possible, rééquilibrées en prenant aux plus fortes colonies

des rayons de couvain pour les placer dans les plus faibles.

Il est bon de contrôler aussi la présence des mères; les ruches orphelines seront remérées ou réunies à d'autres.

Il faudra aussi veiller au pillage, car il est toujours à craindre lorsque le nectar fait défaut à l'extérieur. Une quantité de butineuses sans travail, ça s'occupe!

Pour ceux d'entre vous qui ont décidé de se rendre par la première fois en pastorale, je réécrirai mes conseils habituels.

Voici un petit «plan» de transhumance. Tout d'abord, qu'est-ce que la «transhumance»? C'est le déplacement de ruches de la plaine vers la montagne, ou toute autre région, dans le but de trouver des sources de pollen et de nectar plus abondantes selon les différentes périodes de l'année; la transhumance vise à une conduite plus intensive de son rucher.

1. Il est tout d'abord nécessaire d'avoir un emplacement adéquat, répondant à certains critères: flore abondante pâturages naturels, forêts, etc., emplacement qu'il s'agit de réserver à son propriétaire: particulier, bourgeoisie, etc. Il faut qu'il soit assez éloigné d'un rucher déjà présent et auquel il porterait préjudice.

2. L'apiculteur doit être en possession des autorisations nécessaires et obligatoires délivrées par l'autorité sanitaire de sa région et avertissant

ladite autorité de la région où l'on veut se rendre. Un contrôle préalable de l'état sanitaire du rucher transhumant est nécessaire. Ces contrôles sont rendus obligatoires par la législation en vigueur, afin d'éviter la propagation des maladies contagieuses et l'expansion de la varroase.

3. Il faut que les ruches soient adaptées au genre de transport par camion, camionnette, remorque, etc. (toit plat permettant la superposition, planche d'envol courte, fond muni d'une aération suffisante). De plus en plus on transporte les ruches trou de vol ouvert, bien entendu de nuit; les abeilles ne se sentant pas prisonnières, elles sont paraît-il plus calmes.

4. Il est recommandé et même indispensable de se munir du matériel d'intervention normal: voilette, enfumoir prêt à fonctionner, outils permettant de faire face à un quelconque pépin en cours de route et sur le lieu d'accueil.

5. Sur le nouvel emplacement, les abeilles seront libérées avant le lever du soleil.

6. « Bonne route ! », mon éternel souhait vous accompagne.

7. N'oublions pas notre « troupeau » livré à lui-même sans surveillance et rendons-nous de temps en temps sur place pour contrôler si tout va bien, s'il faut intervenir en cas de mauvais temps prolongé, de froid, d'arrêt de miellée, etc. Et puis, une petite visite de courtoisie et d'encouragement moral, cela se fait aussi...

Encore quelques conseils pour ce mois clé de l'apiculture: juin est la période idéale pour un débutant qui voudrait s'essayer à un petit élevage de reines. Nos moniteurs-éleveurs se feront un plaisir de les initier à cette merveilleuse activité.

Juin est la période favorable pour utiliser les reines que nous avons élevées en créant des nucléis. C'est aussi très intéressant et très gratifiant. Ça nous permet aussi d'avancer en apiculture.

Ah! et le miel, j'allais oublier. Notre merveilleux miel!

Faisons-le contrôler, nous aurons son label de qualité; habillons-le avec respect et soin; ne le vendons pas au plus offrant, ce serait lui faire affront.

Je vous laisse à vos abeilles, c'est à leur contact que l'on apprend le plus et que l'on a le plus de satisfactions.

Si je puis vous être utile, vous connaissez mon numéro de téléphone. N'hésitez pas!

A bientôt.

Evolène, le 10 mai 1990.

Robert Fauchère